

**Conditions générales de vente CABINET CONSEIL HAPPYtude
valables au 2 janvier 2020**

1. Présentation CABINET CONSEIL HAPPYtude

CABINET CONSEIL ci-dessous appelé HAPPYtude, est un cabinet de stratégie, de développement et de management dont le siège est établi 5 rue des Casemates – 7800 ATH, BELGIQUE, et qui opère en Belgique.

HAPPYtude réalise des missions d'études et de conseil en stratégie (culture, structure, organisation,...), et intervient en tant que Chief Happiness Officer comme conseil opérationnel pour accompagner des entreprises, institutions et organisations désireuses d'accéder au label Bonheur pour leurs collaborateurs et leurs clients.

HAPPYtude est CABINET CONSEIL belge agréé Consultant-Certificateur dans le cadre de la Certification Happiness™ par la Ligue Mondiale pour le Droit au Bonheur, conformément aux normes internationales DBSE/DBCE™©.

HAPPYtude procède à des missions de diagnostics et d'audits en vue de la Certification Happiness™ et assure le rôle d'évaluateur de la conformité des entreprises aux Référentiels du bonheur© et aux Eléments-clés© en Belgique. HAPPYtude propose et dispense également des formations pour accompagner les collaborateurs et les dirigeants aux concepts liés à la Certification Happiness™ et au management du Bonheur.

HAPPYtude propose et dispense également des ateliers de sensibilisation au Bonheur au et dans le Travail.

Dans le cadre du rapprochement d'HAPPYtude avec des prestataires externes en vue d'autres prestations, requises par HAPPYtude et acceptées par le client, ces prestations sont réalisées sur la base des présentes conditions générales de prestation de services. L'ensemble des prestations CABINET CONSEIL HAPPYtude étant ci-après dénommée « l'Offre de services ».

2. Acceptation des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (dénommées ci-après « Conditions ») s'appliquent à toutes les offres de services de HAPPYtude relatives à des commandes passées auprès de HAPPYtude par tout client (ci-après dénommé « le Client »).

Le Client qui signe un bon de commande ou bénéficie des services d'HAPPYtude reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions et implique l'adhésion entière et sans réserves du Client aux présentes Conditions.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf dérogation formelle et écrite de HAPPYtude et expressément acceptée par les deux parties, prévaloir sur les présentes Conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que HAPPYtude ne se prévale pas à un moment donné de quelque des présentes Conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes Conditions par l'ensemble de ses collaborateurs, préposés, agents ou partenaires. Le Client reconnaît également que, préalablement à la signature de tout bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de HAPPYtude, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

HAPPYtude se réserve le droit de modifier les présentes Conditions. Les nouvelles Conditions modifiées s'appliqueront aux commandes acceptées par HAPPYtude postérieurement à la date de modification.

3. Identification du prestataire de services et des intervenants

Le Vendeur : HAPPYtude représentée par Stéphanie CARLENS –

Siège social : 5 rue des Casemates – 7800 ATH – Belgique.

Sous le numéro d'activité personne physique TVA BE0739971329

Adresse électronique : stephaniecarlens@happytude.be

Coordonnées téléphoniques : Tel : +32(0)478727476.

Le Client : toute personne physique ou morale qui contracte avec le Vendeur pour acheter ses services (contractant).

Le Bénéficiaire : toute personne physique qui bénéficie du service (collaborateurs par le biais de leur employeur p.ex.).

4. Commande

Toute prestation d'étude et de conseil opérationnel fait l'objet d'une offre de services établie et fournie par HAPPYtude au Client.

L'offre de services est réputée acceptée par le Client et devient bon de commande effectif dès la réception par HAPPYtude de l'offre de services datée, signée pour accord par le Client, ou par tout représentant du Client, et envoyée par courrier postal à HAPPYtude, 5 rue des Casemates, 7800 ATH.

La signature de l'offre de services implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions générales de vente, lesquelles pourront être modifiées par HAPPYtude à tout moment, sans

préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

Pour toute commande, le Client versera un acompte sur le coût total de la prestation conformément aux termes mentionnés sur l'offre.

Le délai de validité de l'offre de services ainsi que le montant de l'acompte demandé sont stipulés dans l'offre.

Les acomptes versés par le Client sont à valoir sur le prix de la commande et ne constituent pas des arrhes dont l'abandon autoriserait les parties à se dégager du contrat.

Toute commande doit être passée par écrit, sauf conventions particulières contraires.

Toute commande supplémentaire à une période ultérieure fera l'objet d'un avenant ou d'un nouveau bon de commande.

Compte tenu de la nature des prestations de conseils apportées par HAPPYtude, la réalisation des prestations correspond à une obligation de moyens et non de résultat, conformément au bon de commande approuvé par le Client.

HAPPYtude s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son Client et/ou au bénéficiaire, conformément au bon de commande établi. Une fois la prestation réalisée, le client ne pourra pas opposer à HAPPYtude d'arguments pour justifier le recommencement de la prestation ou le refus de paiement pour lequel il s'est engagé.

HAPPYtude se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel existerait un litige antérieur.

5. Prix et facturation

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. La TVA est à la charge du Client.

L'offre de services a une durée de validité comprise entre 1 mois (1) et 6 mois (6) à compter de l'envoi de l'offre ou de la remise de l'offre au Client.

Sauf dispositions contractuelles particulières, les prix indiqués dans l'offre sont fixes et ne peuvent être modifiés.

HAPPYtude se réserve le droit de modifier ses prix avant l'établissement de l'offre. Le prix de la prestation est révisable annuellement. La facture reprendra les montants de l'offre la plus récente acceptée par le Client.

Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, CABINET CONSEIL HAPPYtude facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait. Les frais techniques et logistiques, notamment les déplacements et hébergements des consultants et consultants -formateurs liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans l'offre, ces frais sont facturés à leur prix coûtant sans frais de gestion. Les déplacements seront organisés par la voie la plus rapide.

Sauf convention contraire, un acompte de 50% est dû par le Client à la signature du bon de commande. Le paiement de l'acompte est dû dès la signature du bon de commande et avant le début de la mission et le règlement est accepté uniquement par virement. Le solde sera payé à la fin de la mission dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la facture finale.

Le paiement des prestations d'HAPPYtude est effectué par virement à l'ordre de: Stéphanie CARLENS/ HAPPYtude numéro de compte :

IBAN BE37 3631 9625 8928 – BIC: BBRUBEBB, Rue des Casemates 5, 7800 ATH.

En cas de non-paiement d'une facture dans le délai imparti, HAPPYtude envoie par tout moyen approprié (courrier postal ou courriel) un avis de rappel au Client défaillant et aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement.

Le défaut total ou partiel du paiement quinze jours après l'échéance du terme de toute somme due au titre du contrat, pourra entraîner de plein droit et sans mise en demeure préalable l'application d'un intérêt de retard d'un taux de 10% par an et d'une indemnité forfaitaire égale à 15% du montant impayé.

6. Durée et résiliation du contrat

Les dates de durée du contrat et d'intervention chez le client ou de formation sont fixées d'un commun accord entre CABINET CONSEIL HAPPYtude et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la mission : aucune indemnité

- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la mission : 30% des honoraires relatifs à la mission seront facturés au Client

- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la mission : 100% des honoraires relatifs à la mission seront facturés au Client.

Les parties ne pourront mettre fin au contrat, préalablement à son terme, que de commun accord. En cas de faute grave d'une des parties au cours de l'exécution du contrat, l'autre partie se réserve le droit de mettre fin au contrat à ses torts.

7. Formations intra entreprise

Toute formation intra entreprise fait l'objet d'une offre de services établie et fournie par HAPPYtude au Client.

Concernant les formations intra entreprise exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client, les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (caméscope, vidéo projecteur, tableau à feuilles si non fournis...) sont facturés en sus. Les frais de connexion sont pris en charge par le Client.

Une attestation de participation peut être adressée, sur demande, après la formation. Si la réglementation l'impose, les feuilles de présence à signer par les participants seront fournies par le Client. HAPPYtude ne peut être tenu pour responsable de la conformité de cette liste à la réglementation locale ni de la signature des participants aux formations sur cette liste.

Pour toute formation intra entreprise, les mêmes conditions s'appliquent conformément aux articles 4, 5 et 6 des présentes.

8. Responsabilité

Concernant les formations intra entreprise exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client, la responsabilité de CABINET CONSEIL HAPPYtude ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, ou toute cause étrangère à HAPPYtude. Quel que soit le type de prestations, le Client dégage HAPPYtude, ses consultants, formateurs ou partenaires, de toute responsabilité et pour tout dommage :

- que les salariés du Client ou les participants aux formations auraient à subir ou infligeraient pendant la prestation de HAPPYtude ou ultérieurement suite à la mise en application des méthodologies ou méthodes proposées par HAPPYtude, - pour tous dommages subis à son matériel ou ses locaux ou ceux mis à la disposition par le Client à HAPPYtude pendant ses missions ou l'animation de formations pour le Client.

En aucun cas, la responsabilité de HAPPYtude ne saurait être engagée au titre de dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial ou moral, manque à gagner, augmentation des frais généraux, perturbation de planning, perte de profits, atteinte à l'image et à la réputation.

Dans le cadre du rapprochement d'HAPPYtude avec des prestataires externes en vue d'autres prestations, requises par HAPPYtude et acceptées par le Client ou le bénéficiaire, celui-ci contracte directement et librement avec chaque prestataire. En cas de litige, le client ou le bénéficiaire ne pourra se retourner que vers le prestataire en cause. En tout état de cause, la responsabilité d'HAPPYtude envers le Client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables.

9. Force majeure

CABINET CONSEIL HAPPYtude ne pourra être tenu pour responsable à l'égard du Client en cas de retards ou d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, de façon non limitative, la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à HAPPYtude, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de HAPPYtude, y compris les actes de terrorisme ou de guerre.

Si HAPPYtude se trouve empêchée pour quelque raison que ce soit échappant à son contrôle de procéder à la bonne et complète exécution des prestations qui lui ont été demandées, de même que dans le cas d'arrêt prématuré de ses prestations pour toute raison n'impliquant pas sa responsabilité, le Client s'oblige à payer à HAPPYtude le montant des dépenses que HAPPYtude a effectivement engagées ou subies à la suite de l'empêchement.

HAPPYtude se réserve le droit d'effectuer les prestations ultérieurement selon ses disponibilités.

10. Propriété intellectuelle

La Ligue Mondiale pour le Droit au Bonheur est concessionnaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des outils, méthodologies et formations proposées à ses Clients dans le cadre de la Certification Happiness™. A cet effet, l'utilisation de l'ensemble des contenus et supports méthodologiques et pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale,...) par CABINET CONSEIL HAPPYtude pour assurer en Belgique les missions de conseil et les formations, fait l'objet d'une convention d'utilisation des droits d'auteur et de support de marques. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord écrit de HAPPYtude. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former son personnel ou d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement du Code International de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus méthodologiques et de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. Par ailleurs, HAPPYtude demeure seule propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client dans le cadre de missions non liées à la Certification Happiness comme par exemple L'Exploration Appréciative, les formations de Chief Happiness Officer, les ateliers de sensibilisation au Bonheur au Travail, les cours de Qi Gong, ... (liste non limitative).

11. Protection des données personnelles et de la vie privée

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans l'offre transmise par HAPPYtude au Client.

En adhérant aux Conditions générales de vente, le Client/ bénéficiaire marque son accord pour que ses données soient enregistrées, collectées dans une base de données et traitées par le Vendeur, à des fins d'administration, en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant ainsi que pour l'exécution du contrat ou pour la réalisation d'opérations d'information ou de promotion sur ses produits et services.

Le Client/bénéficiaire a le droit de s'opposer gratuitement au traitement de ses données personnelles à des fins de prospection commerciale ou de marketing direct par l'envoi d'un e-mail à l'adresse : info@happytude.be.

Le Client/bénéficiaire a le droit de demander à consulter les données qui le concernent personnellement, à les modifier, à les supprimer ou à obtenir rectification de données inexactes. Le client adresse à cette fin un courriel à l'adresse : info@happytude.be

HAPPYtude s'engage à ne pas communiquer les données collectées et les informations transmises par le Client à des entreprises tierces.

Les données marketing seront collectées 3 ans maximum, et les données liées à la facturation des commandes 6 ans maximum.

12. Réclamation

Toute réclamation afférente aux factures de HAPPYtude doit être portée à la connaissance de HAPPYtude par lettre recommandée (5 Rue des Casemates, 7800 ATH) avec accusé de réception dans les 7 jours ouvrables de leur réception. A défaut, elle sera considérée comme acceptée sans aucune réserve. Une réclamation ne peut en aucun cas justifier une suspension de paiement.

13. Droit applicable – Attribution de compétences

Les présentes conditions générales sont exclusivement régies par le droit belge. En cas de litige survenant entre le Client et HAPPYtude relatif à la validité, à l'exécution ou à l'interprétation du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, le règlement relèvera de la seule juridiction reconnue et acceptée de part et d'autre, celle de la compétence exclusive des tribunaux de Tournai, statuant en langue française. La sentence arbitrale est finale, obligatoire et non susceptible d'appel. La nullité d'une clause n'entraîne pas la nullité de ces conditions générales.